

DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE ST JULIEN-EN-  
GENEVOIS

GROUPEMENT LOCAL DE COOPERATION  
TRANSFRONTALIERE  
POUR L'EXPLOITATION DU TELEPHERIQUE DU SALEVE

SIEGE : Mairie d'ETREMBIERES – Place Marc Lecourtier  
74100 ETREMBIERES

OBJET :

APPROBATION DU  
BUDGET PRIMITIF  
2023 DU GLTC TS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE L'ASSEMBLEE

N°A-2023-09 Séance du : 10 mars 2023  
Convocation du : 02 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14

Présidente de séance : Madame Anny Martin

Secrétaire de séance : Monsieur Christian Aebischer

**Membres présents :** Mesdames Christine Ricci, Anny Martin,  
Messieurs Christian Aebischer, Patrick Antoine, Alain Carlier, Gabriel  
Doublet, Dominique Frei, Jean-Marie Martin, Jean-Michel Vouillot, Ludovic  
Wisznieswski,

**Membres excusés :** Madame Natacha Raccimolo, Messieurs Christian  
Dupessey, Patrick Bartolo, Pascal Ganty,

Vu le document transmis en annexe et suite à la présentation faite en assemblée,  
L'assemblée, entendu l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité,  
APPROUVE le budget primitif 2023 équilibré à :

2 430 821.41 € en section de fonctionnement  
10 082 690.96 € en section d'investissement

La Présidente,  
Anny Martin  
Signé par : Anny MARTIN  
Date : 16/03/2023  
Qualité : GLCT - Présidence

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame la Présidente du GLCT dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.  
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse du GLCT, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*